



15 octobre 2024

Communiqué de presse

L'Unaf dévoile son étude annuelle sur les profils et parcours des résidents du logement accompagné et propose un focus sur les personnes en mobilité

À quelques semaines d'une nouvelle édition de la « Semaine du Logement accompagné » qu'elle organise du 2 au 6 décembre 2024, l'[Unaf](#) rend publique sa 6^e enquête sur les profils et les parcours des personnes logées. Portant cette année près de 30 000 entrées et sorties du logement accompagné, l'étude s'attache à analyser les grandes tendances démographiques et économiques de ses résidents. Les résultats démontrent une nouvelle fois le rôle prépondérant du logement accompagné dans l'accès au logement des personnes modestes et son rôle dans la stabilisation et la reconstruction des parcours de vie. Outil pleinement intégré à la politique du Logement d'abord, l'enquête 2024 souligne également que le logement accompagné participe activement à proposer des réponses adaptées aux besoins spécifiques des personnes en mobilité.

Le logement accompagné : un outil incontournable de la politique du Logement d'abord

Répondant aux principes clés du Logement d'abord, le logement accompagné participe très concrètement à lutter contre le sans-abrisme en apportant une solution rapidement accessible aux personnes dans les situations les plus précaires. Ainsi, la proportion de personnes issues de la rue et de structures d'hébergement qui ont emménagé dans le logement accompagné s'établit à 35 % en 2023. Hors logement jeune, ce chiffre monte à 44 %. Cela représente environ 12 000 personnes à l'échelle du parc de logements gérés par les adhérents de l'Unaf.

Le logement accompagné facilite aussi l'accès au logement pour les travailleurs à faibles revenus : une large majorité des personnes ayant emménagé en 2023 sont en situation d'activité (58 %). 53 % des personnes entrantes ont des revenus inférieurs au seuil de pauvreté et 26 % disposent de moins de 608 € par mois. Avec un taux de rotation moyen élevé - 22 % en 2023 - le logement accompagné participe à la fluidité des parcours logement : le secteur représente ainsi une part significative dans les attributions de logements sociaux, notamment si l'on compare au parc locatif social familial dont le taux de rotation est près de 3 fois plus faible (8,4 % en 2021).

L'amélioration de la situation des résidents

À la sortie du logement accompagné, près de la moitié des personnes disposent d'un revenu supérieur au seuil de pauvreté - soit 13 points de plus entre l'entrée et la sortie -, dont 35 % au-delà de 1 500 €.

Autre indicateur plus significatif encore, la situation de logement de celles et ceux qui quittent les résidences. Celle-ci s'améliore fortement : 61 % des personnes quittent la leur pour une solution de logement classique dans le parc social ou privé tandis que 12 % des personnes restent dans un dispositif de logement accompagné.



Une augmentation constante des femmes parmi les personnes emménageant

La majorité des personnes ayant emménagé dans une structure de logement accompagné reste des hommes (67 %) mais la part des femmes est globalement en hausse constante depuis 2013 et correspond en 2023 à 33 % des entrants, contre 24 % il y a dix ans.

Une réponse adaptée aux jeunes actifs en situation de mobilité

La flexibilité des dispositifs favorise par ailleurs la mobilité professionnelle, qui est citée comme motif d'entrée pour un quart des personnes (25 %), ce chiffre atteignant 40 % dans les résidences pour jeunes.

La capacité de notre secteur à apporter une solution immédiate de logement autonome et abordable, facilite les mouvements, les installations rapides et permet, notamment dans les résidences pour jeunes, de répondre aux besoins de ceux qui souhaitent accéder à des territoires plus attractifs pour y trouver leurs premiers emplois.

* * *

Méthodologie de l'enquête :

L'Unaf a collecté un ensemble de données brutes, telles qu'elles étaient présentes dans les systèmes d'information de ses adhérents. L'enquête a porté sur les personnes ayant emménagé (entrées) ou ayant quitté (sorties) leur logement entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023. Il s'agit d'une enquête sur les flux et non d'une enquête d'occupation.

À PROPOS DU LOGEMENT ACCOMPAGNÉ

Le terme de logement accompagné recouvre toutes les solutions de logement très social proposant une gestion locative sociale, un accompagnement adapté selon les situations des personnes et des prestations variées.

Pour l'Unaf, celui-ci comprend les résidences sociales, les résidences jeunes actifs, les pensions de famille, les résidences accueil, les foyers de jeunes travailleurs et de travailleurs migrants.

Le secteur du logement accompagné, c'est :

- accueillir les publics en difficulté
- leur permettre de se loger
- proposer un accompagnement « souple et adéquat » aux personnes et ménages pour accéder à un logement et y vivre.

À PROPOS DE L'UNAF

L'[Unaf](#), Union professionnelle du logement accompagné, rassemble les initiatives de 188 acteurs, qui gèrent près de 155 000 logements (résidences sociales, pensions de famille, résidences jeunes actifs, foyers de jeunes travailleurs et de travailleurs migrants) et qui permettent aux personnes en situation de précarité d'accéder à un logement et de s'y maintenir. L'Unaf représente ses adhérents, anime et structure le réseau, contribue à la professionnalisation du secteur, et s'implique dans l'évolution des politiques publiques du logement.

CONTACT PRESSE

Jordan Chevreau, Responsable de la communication
jordan.chevreau@unaf.org – 06 28 01 06 97

AGENCE BPR France

Pierre Bethuel – pierre@bprfrance.com

Chloé Delobel – chloe@bprfrance.com